

Victime de violences familiales, une mère de famille condamnée

Mis à jour le 08/09/2016 à 19:33



La salle d'audience du tribunal correctionnel de Caen. Crédits photo : CHARLY TRIBALLEAU/AFP

Une mère de famille de 60 ans a été condamnée début septembre par le tribunal correctionnel de Caen pour avoir poignardé son fils qui la violentait.

L'histoire rappelle, à grands traits, celle de Jacqueline Sauvage (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/21/01016-20160821ARTFIG00072-jacqueline-sauvage-une-affaire-a-multiples-rebondissements.php>), cette femme de 68 ans condamnée à dix ans de prison pour le meurtre de son mari violent. Début septembre, une infirmière de 60 ans a été condamnée à deux mois de réclusion avec sursis par le tribunal correctionnel de Caen pour avoir poignardé son fils, [rapporte \(http://www.ouest-france.fr/normandie/normandie-frappee-par-sa-famille-et-condamnee-4445781\)](http://www.ouest-france.fr/normandie/normandie-frappee-par-sa-famille-et-condamnee-4445781) Ouest France (<http://www.ouest-france.fr/normandie/normandie-frappee-par-sa-famille-et-condamnee-4445781>). Un fils qu'elle décrit comme violent, reproduisant le comportement de son père qui a fait vivre 36 années d'enfer conjugal à son ex-femme.

Les faits se déroulent le 17 juin dernier, dans la petite ville de Langrune-sur-Mer, dans le Calvados. À la mi-journée, la mère de famille est chez elle en train d'éplucher des pommes de terre pour préparer une raclette à son fils, âgé de 22 ans. Ce dernier arrive alors dans la cuisine et commence à empoigner les épluchures. Une dispute avait déjà éclaté entre eux dans la matinée. «J'ai pensé qu'il allait me les jeter au visage, ou me frapper. J'ai levé le bras, mais j'avais un couteau à la main», explique l'infirmière à la barre du tribunal. Le couteau se plante alors dans l'avant-bras de son fils, sur deux centimètres de profondeur. En sortant de la maison, le jeune homme croise des gendarmes et décide de porter plainte contre sa mère.

«C'était involontaire. J'ai eu peur d'être frappée», se justifie encore cette femme devant ses juges. Si le geste peut paraître disproportionné, il est peut-être le résultat de plusieurs décennies de harcèlement et de violences conjugales. En 2012, elle porte plainte contre son mari qui la violentait régulièrement depuis 36 ans. Ce dernier est condamné et ne doit plus la revoir. Une situation que n'aurait pas acceptée son fils. «Depuis cette date, il reproduit le comportement de son père», affirme-t-elle.

La mère aurait «sa responsabilité», selon le parquet

Débarassée des violences physiques de son ex-mari, elle doit désormais faire face aux insultes, aux jets de nourriture au visage ou aux gifles de son fils. Le voisinage aurait également témoigné du harcèlement et des violences quotidiennes. Seulement, le parquet juge dans son réquisitoire que la mère «a sa responsabilité» et que la séparation avec son fils «serait opportune».

«Il a jeté sa mère contre un mur, a mis un carton devant elle et a donné de violents coups dans le carton»

Avocate de la prévenue

L'avocate de la prévenue, quant à elle, insiste sur le contexte et espère une relaxe. «Elle a mis 8 ans pour avoir cet enfant qu'elle décrit comme le miracle de sa vie et qui aujourd'hui tient des propos orduriers à son endroit. Elle a mis plusieurs années avant de porter plainte contre son mari, comment voulez-vous qu'elle porte plainte contre son fils? Elle a certes une responsabilité parce qu'elle répond, mais lui-même dit: 'Je viens la titiller, je m'éclate!'. Il a jeté sa mère contre un mur, a mis un carton devant elle et a donné de violents coups dans le carton, il mettait des planches devant sa voiture pour l'empêcher de descendre», insiste le conseil auprès de [Normandie Actu \(http://www.normandie-actu.fr/malaise-au-tribunal-de-caen-victime-de-violences-familiales-une-maman-condamnee_229766/?utm_source=feedly&utm_medium=rss&utm_campaign=malaise-au-tribunal-de-caen-victime-de-violences-familiales-une-maman-condamnee\)](http://www.normandie-actu.fr/malaise-au-tribunal-de-caen-victime-de-violences-familiales-une-maman-condamnee_229766/?utm_source=feedly&utm_medium=rss&utm_campaign=malaise-au-tribunal-de-caen-victime-de-violences-familiales-une-maman-condamnee). Condamnée à deux mois de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve, la mère de famille devra également être suivie psychologiquement.

Un jugement largement condamné

Ce jugement du tribunal correctionnel de Caen a été largement condamné par les associations de défense du droit des femmes. Jointe par Le Figaro, Caroline Guesnier, fondatrice du collectif de victimes Civiff, juge «scandaleux qu'un fils qui pousse à bout sa mère puisse ensuite porter plainte contre elle». «Cette maman doit s'en vouloir profondément d'avoir blessé son fils, et de ne pas avoir su le protéger contre la violence transmise par son père», ajoute-t-elle. L'association va également envoyer un courrier au procureur de la République de Caen pour qu'il se saisisse contre le fils. «Cette peine est peut-être la meilleure chose qui pouvait arriver à cette dame car cela peut la protéger de son fils», explique encore Caroline Guesnier.



Osez le féminisme 14
il y a environ 4 mois



37 ans de violences. Battue par son mari puis par son fils mais "pour le parquet, la mère a sa responsabilité"?!
Encore combien de temps la justice va t-elle refuser d'entendre les victimes et de condamner les agresseurs? ASSEZ!!!!

68 54 567



SOS les Mamans
@SOS_les_Mamans

Suivre

Grave votre justice. Honte à ces magistrats ! .@JJUrvoas
@ChTaubira @laurossignol @osezlefeminisme
@alliance_femmes twitter.com/lazimigilles/s...

13:40 - 4 Sept 2016

19 6



Alliance des Femmes
@alliance_femmes

Suivre

NON AU MATRICIDE REEL ET SYMBOLIQUE!!
OUI A LA JUSTICE POUR LES FEMMES@SOS_les_Mamans

[@JJUrvoas](#) [@laurossignol](#) [twitter.com/SOS_les_Mamans...](#)

17:09 - 4 Sept 2016

8 6



Yohan Blavignat